



**#Handicap #GrandesEcoles #Etudiants #Hanbition #SIESH**

Accueil, accompagnement et formation des étudiants  
en situation de handicap dans l'enseignement supérieur :  
**le MESRI, le secrétariat d'État et la Conférence des grandes écoles se réengagent**

*Lundi 11 février 2019, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées et Anne-Lucie Wack, présidente de la Conférence des grandes écoles, ont signé la deuxième charte handicap « pour une dynamique toujours plus inclusive dans les Grandes écoles ».*

*Cette signature ministérielle a constitué l'un des temps forts de la journée organisée par la Conférence des grandes écoles et dédiée à l'inclusion des étudiants en situation de handicap ; un événement labellisé par la Conférence Nationale du Handicap et la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, et accueilli par l'école UniLaSalle, membre de la CGE.*



Dès 2008, la Conférence des grandes écoles s'est engagée à soutenir ses établissements membres dans le développement de leur dynamique inclusive, avec la signature d'une première charte Handicap. 10 ans après, avec cette deuxième charte sur le handicap, la CGE réaffirme avec force ses premiers engagements et encourage ses écoles à répondre à de nouveaux objectifs, notamment l'accompagnement dans la mobilité internationale, l'aide à l'insertion professionnelle et la garantie de l'accès au sport des étudiants en situation de handicap.

## **I - Accompagner la mobilité internationale, un défi majeur**

Favoriser la mobilité internationale des étudiants en situation de handicap est l'un des objectifs de la Conférence des grandes écoles, qui mobilise les établissements et leurs référents Handicap depuis plusieurs années. Coordinateur et garant de la dynamique inclusive de l'établissement, les référents Handicap des grandes écoles accueillent, conseillent et suivent l'étudiant en situation de handicap tout au long de son cursus.

Désormais, les référents auront également pour mission d'accompagner l'étudiant lors de sa mobilité internationale, dans le cadre d'un échange universitaire ou d'un stage à l'étranger ; une aide précieuse pour l'étudiant dans la réalisation de ses démarches administratives spécifiques ou dans le cadre de ses échanges avec l'établissement d'accueil.

## **II - Des actions spécifiques conduites avec les entreprises pour favoriser l'insertion professionnelle**

Le regard des entreprises sur le handicap change, et, pour que « les compétences priment », les membres de la Conférence des grandes écoles œuvrent depuis plusieurs années avec les entreprises partenaires pour faciliter l'insertion professionnelle des étudiants.

Avec cette seconde charte du handicap, les référents Handicap s'engagent notamment à faciliter la poursuite d'un cursus en alternance ou en apprentissage.

## **III - Favoriser une dynamique inclusive dans la vie étudiante et la pratique sportive**

Autre volet essentiel de cette seconde charte : veiller à la participation active de tous les étudiants à la vie sociale de l'établissement, vecteur inclusif majeur, nécessaire à l'épanouissement personnel. A ce titre, la Conférence des grandes écoles soutient la mise en place d'étudiants référents Handicap au sein de chaque association étudiante. Leur rôle : agir pour l'inclusion de leurs membres actifs en situation de handicap dans la vie de l'équipe et s'assurer de l'accessibilité des événements organisés.

De la même manière, avec cette deuxième charte du handicap, la Conférence des grandes écoles s'engage à mobiliser l'ensemble des établissements membres et des étudiants pour favoriser une pratique sportive inclusive. Dans la continuité de la dynamique lancée suite à la désignation de Paris pour l'organisation des JO 2024, la CGE développera également l'accueil et l'accompagnement des étudiants sportifs paralympiques de haut niveau dans les grandes écoles.

## **IV - Intensifier la sensibilisation au handicap en amont de l'entrée dans le supérieur**

Enfin, pour faciliter l'accès aux grandes écoles, la Conférence des grandes écoles a vocation à conseiller les jeunes sur leurs choix d'orientation. Il s'agit d'améliorer la visibilité des dispositifs d'accompagnement des candidats en situation de handicap lors des journées portes ouvertes des établissements, lors des salons, ou via ses outils de communication externes. Des actions à destination des lycées et des collèges sont également prévues.

*« En signant cette deuxième charte du handicap, la Conférence des grandes écoles participe à cette dynamique inclusive que tous les ministères souhaitent impulser et encourager », Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.*

« Nous invitons les étudiants en situation de handicap à témoigner massivement, car les décisions et actions des politiques publiques sur ce sujet tiennent compte en priorité de leurs besoins », Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées.

« Les grandes écoles sont largement mobilisées pour favoriser l'accueil des étudiants en situation de handicap, et les actions menées ces 10 dernières années ont été extrêmement bénéfiques », souligne Anne-Lucie Wack, présidente de la Conférence des grandes écoles. « Avec la signature de cette deuxième charte des grandes écoles sur le handicap, l'objectif est d'aller plus loin car l'enjeu est de taille : le nombre d'étudiants en situation de handicap augmente ces dernières années de 13 % par an ».

« Les grandes écoles sont très engagées sur les enjeux de mixité sociale et de diversité, d'égalité femmes-hommes et de handicap » précise Vincenzo Esposito Vinzi, président de la commission Diversité de la Conférence des grandes écoles.

## **FOCUS SUR LES ACTIONS DE LA CGE EN MATIERE DE MOBILITE INTERNATIONALE**

La commission Diversité de la Conférence des grandes écoles se mobilise depuis plusieurs années pour favoriser l'inclusion des étudiants en situation de handicap au sein de ses établissements membres. Elle met tout en œuvre pour pallier les difficultés rencontrées lors de leurs voyages à l'étranger.

### **Pour la création d'un Statut International d'Étudiant en Situation de Handicap (SIESH)**

L'accès à la mobilité internationale dans le cadre des cursus de l'enseignement supérieur reste complexe pour les étudiants en situation de handicap : difficultés pour accéder aux soins, aux traitements et au suivi médical, difficultés liées au transport, frein à l'accompagnement spécifique dans la vie quotidienne (vie sociale, culturelle et personnelle, barrières administratives) ...

Pour faire bouger les lignes et apporter des solutions concrètes, la CGE porte, aux côtés de la FÉDÉEH et Hanploi CED, la création d'un Statut International d'Étudiant-e en Situation de Handicap (SIESH) ; un statut nécessaire pour faciliter le départ à l'étranger de ces étudiants et garantir la non-discrimination. Une fois adopté, ce statut permettra notamment :

- la nomination de référents handicap dans chaque ambassade ou consulat
- le remboursement des traitements médicaux par le pays d'origine et la mise à disposition de valises cabines médicales supplémentaires pour le transport de médicaments ou de matériels adaptés
- la mise en place d'un tiers payant international pour compenser les surcoûts liés à une invalidité
- la possibilité de bénéficier dans le pays d'accueil de services de transports adaptés à moindre coût.

### **Mobilité internationale : une bourse pour prendre en charge les surcoûts liés au handicap**

Particulièrement interpellée par les difficultés rencontrées par les étudiants en situation de handicap en mobilité pour accéder au soin et les surcoûts liés, Mission Handicap Assurance (MHA) s'est rapprochée de la Conférence des grandes écoles. Ainsi, un accord est né entre les deux entités : pour venir en aide aux étudiants, les assurances proposent de délivrer des « bourses SIESH », permettant de prendre en charge ces coûts supplémentaires.

Le montant total versé au profit des étudiants en situation de handicap des écoles membres de la CGE s'élève à 30 000 € / an. Une convention a été signée à l'occasion de la journée dédiée à l'inclusion des étudiants en situation de handicap, organisée par la CGE le 11 février 2019. Créée par la Fédération Française de l'Assurance, MHA a pour objectif de favoriser l'emploi de personnes en situation de handicap au sein des sociétés d'assurance.

## **À PROPOS DE LA CGE**

Créée en 1973, la Conférence des grandes écoles (CGE) regroupe 227 établissements d'enseignement supérieur et de recherche français et étrangers, représentant tout le spectre des formations supérieures en Grandes écoles de niveau Master et au-delà. Assurant une formation de masse (40 % des masters délivrés chaque année en France) et une recherche intensive (50 % des thèses dans les disciplines couvertes par les Grandes écoles), celles-ci mettent en cohérence le projet pédagogique de l'étudiant et les débouchés professionnels. Véritable label de qualité, la CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux (excellence, insertion professionnelle, ouverture internationale, accréditation des formations ...). Les 227 Grandes écoles membres permettent à la France de proposer une offre de formation et de recherche à déclinaisons multiples et de répondre ainsi aux besoins très variés des entreprises. [www.cge.asso.fr](http://www.cge.asso.fr) | **Twitter** : [@ConferenceDesGE](https://twitter.com/ConferenceDesGE)

## **CONTACTS PRESSE**

**EPOKA** Camille Le Hyaric - [clehyaric@epoka.fr](mailto:clehyaric@epoka.fr) - 06 60 43 65 02

**CGE** André Bismuth - [andre.bismuth@cge.asso.com](mailto:andre.bismuth@cge.asso.com) - 01 46 34 77 58